



## **La BEI et le Département de la Seine-Maritime signent un contrat de financement pour la construction et la rénovation de collèges d'enseignement secondaire notamment**

- Un apport de 150 millions d'euros de la BEI sur 25 ans pour des investissements qui amélioreront le cadre de vie scolaire d'un quart des collégiens du département.
- Le Projet comprend également des travaux de rénovation du bâtiment abritant les archives départementales visant en premier lieu à améliorer son efficacité énergétique.
- Il s'agit du second prêt de la BEI en faveur des investissements du Département dans les infrastructures d'éducation.

La signature du contrat de financement de 150 millions d'euros sur 25 ans entre le Département de la Seine-Maritime et la BEI vise à moderniser les environnements de travail et d'apprentissage de 13 000 collégiens de ce territoire et de leurs enseignants et personnel encadrant, soit 25 % des effectifs inscrits dans les collèges publics du département.

Le Projet s'inscrit dans le programme d'investissement « Plan Ambition Collège » du Département pour la période 2024-2031 axé sur les besoins de rénovation et de restructuration des bâtiments vétustes, obsolètes et non conformes. Il comprend notamment des travaux d'extension, de reconstruction et de rénovation, notamment sur le plan énergétique, d'un grand nombre de collèges et la construction de deux nouveaux établissements.

Le Projet d'un montant total estimé de 384 millions d'euros comprend également des investissements dans la fourniture d'équipements informatiques et numériques. Il permettra enfin la rénovation, en premier lieu énergétique, du bâtiment abritant les archives départementales situé dans la Tour des archives à Rouen. Environ 660 000 m<sup>2</sup> d'espaces pédagogiques seront construits, agrandis ou rénovés dans le cadre de ce projet.

Ce financement ouvre également la possibilité pour la collectivité de la Seine-Maritime de bénéficier d'une subvention supplémentaire de la Commission Européenne dans le cadre du programme de facilité de prêt au secteur public. Ce mécanisme de soutien européen est destiné aux projets situés en zone dite de « transition juste » comme c'est le cas pour les différents départements de la région Normandie.

**Bertrand Bellanger**, président du Département de la Seine-Maritime déclare : « *Dans un contexte de taux élevés, ce nouveau contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement permet de faire des économies budgétaires importantes sur les frais financiers et de sécuriser une partie de notre emprunt. Signé en 2019, le dernier contrat pluriannuel avec la BEI de 80 millions d'euros a été un succès. Adossé au Plan Ambition Collèges, il a rendu possible des projets utiles pour les jeunes, les équipes enseignantes comme de direction et les agents de nos collèges. Ce nouveau contrat de 150 millions d'euros permet au Département de faire plus avec moins, de mieux préparer l'avenir en*

*investissant massivement notamment dans nos collèges, dans la sobriété énergétique de la Tour des Archives ou encore, dans les projets sélectionnés au sein du Marché Global de Performance (MGP). »*

**Ambroise Fayolle**, vice-président de la Banque européenne d'investissement, souligne :  
« *L'investissement dans l'éducation figure parmi les priorités de la BEI, la banque de l'Union européenne. Nous sommes très fiers de la confiance que nous accorde le Département de la Seine-Maritime en nous permettant de l'accompagner pour la seconde fois dans le financement de ses infrastructures publiques à destination de la jeunesse. En contribuant aussi à la transition climatique des collèges par une meilleure efficacité énergétique. »*

## **Informations générales**

### A propos du Département de la Seine-Maritime

Le Département de la Seine-Maritime est une collectivité territoriale dotée d'un budget de plus d'1,9 milliard d'euros pour 1 300 000 habitants. La collectivité départementale se positionne comme chef de file des solidarités humaines et de la cohésion territoriale en agissant concrètement sur le quotidien de ses habitants et notamment les plus fragiles. Au-delà de son soutien à Seine-Maritime Numérique, le Conseil départemental mène une politique volontariste d'équipement en outils numériques des collégiens des 109 collèges du territoire.

### A propos de la Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les 27 États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'UE. La BEI met à disposition des secteurs public et privé des prêts destinés à appuyer des investissements de qualité contribuant à la réalisation des grands objectifs de l'UE. En 2023, la France a été le premier pays bénéficiaire des financements de la BEI dans la transition énergétique et verte avec un investissement global de 6,9 milliards d'euros en faveur des énergies renouvelables, des mobilités propres et de l'efficacité énergétique. Partenaire des collectivités territoriales, la BEI a consacré l'an dernier plus de 900 millions d'euros d'investissements dans le secteur de l'éducation, en forte hausse. Dans l'enseignement secondaire, elle a signé des contrats de financement de projets de construction et de rénovation de collèges dans cinq départements et de lycées dans la région Île-de-France.

## **Contact pour la presse**

**Département de la Seine-Maritime** : Camille Rousée, [camille.rousee@seinemaritime.fr](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr), tél. : 06 58 56 52 39

Site internet : [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr)

**BEI** : Christophe [Alix](mailto:c.alix@bei.org), [c.alix@bei.org](mailto:c.alix@bei.org), tél. : +352 43 79 84303 / Gsm: +33 6 11 81 30 99

Site internet : [www.bei.org/press](http://www.bei.org/press) - Service de presse : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org)